

BROCANTE / VIDE GRENIER

Dimanche 4 septembre 2022 de 9h à 17h

Place du village, rue de Domeliers, rue de l'Eglise

Organisé par Le Crocq en Fête

RÈGLEMENT

Article 1 :

La manifestation dénommée « Vide greniers/Brocante » organisée par l'Association Le Crocq en Fête se déroulera sur la Place du village, rue de Domeliers et rue de l'Eglise, le dimanche 4 septembre 2022 de 9h à 17h.

Article 2 :

Le Vide grenier/Brocante est ouvert aux particuliers.

Les participants devront retourner à l'adresse indiquée :

- La demande d'inscription dûment remplie.
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso).
- Une attestation sur l'honneur.
- Le règlement intérieur signé.
- Le paiement correspondant à la réservation (il sera encaissé le lendemain du vide grenier).

Il ne sera pas envoyé d'accusé de réception de votre inscription.

Les originaux des pièces d'identité devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

Article 3 :

Le coût du stand non-couvert est de: 1 € le mètre linéaires x 2 mètres de profondeur, 1 € le mètre supplémentaire

Article 4 :

L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques ne donneront droit à aucun remboursement.

Article 5 :

Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction des réservations par ordre d'inscription. Les emplacements disponibles seront affectés le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.

Article 6 :

L'installation des stands devra se faire de 06h30 à 09h00. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide grenier/brocante jusqu'à 17h00. Tout emplacement réservé et non occupé à 09h00 sera considéré comme libre.

Article 7 :

Les emplacements doivent être rendus en bon état de propreté au départ de l'exposant.

Article 8 :

Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Ledit registre sera transmis à la Préfecture de l'Oise dès la fin de la manifestation.

Article 9 :

La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite, sauf autorisation donnée par l'organisateur. L'Association Le Crocq en Fête se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

Article 10 :

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Article 11 :

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 12 :

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 13 :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Le.....2022

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

BROCANTE / VIDE GRENIER

Dimanche 4 septembre 2022 de 9h à 17h

Place du village, rue de Domeliers, rue de l'Eglise

Organisé par Le Crocq en Fête

INSCRIPTION

Je soussigné(e),

Nom

Prénom

Adresse :

CP

Ville

Tél.

Email

Titulaire de la pièce d'identité N°

(joindre obligatoirement la copie)

Délivrée le

par

N° immatriculation de mon véhicule

Ci-joint règlement de ____ €

pour l'emplacement pour une longueur de _____ mètres

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de Le Crocq

COUT D'UN STAND NON COUVERT : 1 € le mètre linéaires x 2 mètres de profondeur, 1 € le mètre supplémentaire

Chèque à joindre obligatoirement à l'inscription, à l'ordre de Le Crocq en Fête, retourner le tout à

LE CROCQ EN FETE, rue Principale, 60120 Le Crocq

Pour toute demande de renseignements, vous pouvez contacter Lydie de 19h00 à 21h00, Présidente au 06 70 19 35 28 ou brocante.lecrocq@gmail.com

Vous déclarez exposer (quel que soit le lieu) pour la première ou deuxième fois de l'année en cours, et ne mettre à la vente que des biens personnels et usagés. (Attestation sur l'honneur ci-jointe)

Fait à le

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

né(e) le

à

et domicilié(e)

participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

☐ n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,

☐ avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à _____ le _____ .

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à le

Signature